

LES REPÈRES DE L'AVISE

ACHATS SOCIALEMENT
RESPONSABLES N°1

AVRIL 2013

SOCIALEMENT
RESPONSABLE.org

PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

Opportunités de développement des achats
socialement responsables



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL



Cette publication
est cofinancée par
l'Union européenne



Ingénierie et services pour
entreprendre autrement

■	Introduction	3
■	Contexte	4
■	Clés de compréhension	5
■	Enjeux et perspectives	6
	Trois questions à Rémi Lantreibecq, chargé de l'animation interministérielle de la politique d'achats publics responsables	6
	Trois questions à Alain Gachet, directeur-adjoint de la Maison de l'emploi de Paris	7
	Trois questions à Frédéric Cook, responsable relations entreprises et emploi, Grenoble Alpes Métropole	8
■	Etudes de cas	9
	Introduction	9
	Etude de cas #1 : Enquête ménages déplacements – Communauté urbaine de Bordeaux	10
	Etude de cas #2 : Prestations d'expertise topographique et géométrique - Conseil général de la Gironde	12
	Etude de cas #3 : Etude stratégique logistique – Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	14
	Etude de cas #4 : Maîtrise d'œuvre – Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées	16
■	Zoom - SIAE et prestations intellectuelles : de l'innovation dans l'insertion	18
■	Actualité	20
	Des expériences en cours dans les marchés de maîtrise d'œuvre de Toulouse métropole	20
	Des clauses sur les marchés de maîtrise d'œuvre du CG du Nord dès 2013	20
	Rénovation urbaine : les prestations intellectuelles sont aussi concernées par les clauses sociales	20
■	En savoir plus	21
■	Remerciements	21

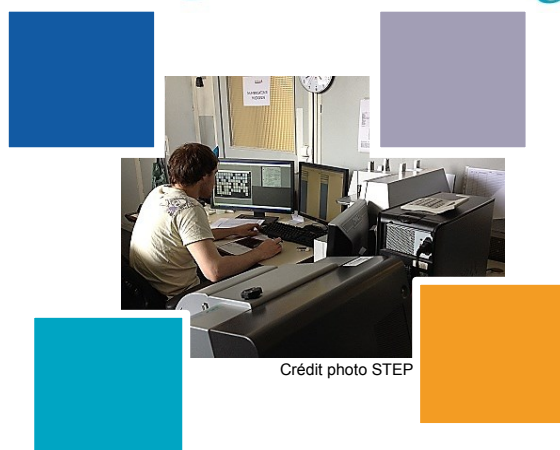
Insertion ne rime pas forcément avec bas niveaux de qualification : c'est l'enseignement majeur de ce premier numéro de la collection Repères achats socialement responsables consacré aux clauses sociales et aux prestations intellectuelles.

Destinée aux acheteurs publics désireux de s'inscrire dans une démarche solidaire ou déjà mobilisés dans une stratégie d'achats socialement responsables, cette collection éditée par l'Avise, avec ses partenaires¹, dans le cadre de l'animation du site www.socialement-responsable.org peut également être utile à d'autres acteurs. Chargés de mission clause d'insertion, emploi / insertion ou encore développement durable dans les collectivités locales, référents du programme national d'accompagnement de l'offre d'insertion dans les Direccte et les unités territoriales, entreprises attributaires de marchés « clausés », et plus largement, tout professionnel s'intéressant aux enjeux de la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans la commande publique pourront trouver dans la collection Repères achats socialement responsables un décryptage à la fois méthodologique et opérationnel, pratique et pédagogique sur des thématiques spécifiques. Ces publications ont pour objectif de favoriser l'acculturation, la capitalisation des bonnes pratiques et la duplication des initiatives.

Ce premier numéro de la collection vise notamment à rendre compte des enjeux fondamentaux et des perspectives majeures liés à la mise en œuvre de clauses sociales dans le cadre des prestations intellectuelles. Il donne également des clés de réussite et des points de vigilance pour essaimer les expériences locales en ce domaine et montre comment les prestations intellectuelles peuvent devenir un champ d'expérimentation et d'innovation sociale.

Vous pourrez trouver dans ce numéro une brève remise en contexte, des entretiens avec des experts pour saisir les enjeux, des études de cas, des zooms pour mieux appréhender le positionnement des SIAE et les parcours d'insertion, une rubrique actualité et des ressources pour aller plus loin.

**SOCIALEMENT
RESPONSABLE.org**



Crédit photo STEP

A paraître :

N°2 : Clauses sociales et Union Européenne

N°3 : Les clauses sociales dans les délégations de service public

¹ Les partenaires de l'Avise par l'animation de [socialement-responsable.org](http://www.socialement-responsable.org) sont : Le Fonds social européen, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), la Caisse des dépôts et le Service des achats de l'Etat

Ces dernières années, la mise en œuvre des clauses sociales dans la commande publique a progressé, même si les achats socialement responsables pourraient encore prendre de l'ampleur. En effet, d'après le recensement de l'OEAP (Observatoire économique de l'achat public), les clauses sociales ont été intégrées dans 4,1 % des marchés publics supérieurs à 90 000 euros HT en 2011, 2,5 % en 2010, 1,9 % en 2009 et 1,5 % en 2008. Ces chiffres montrent bien la nécessité de capitaliser les bonnes pratiques pour essaimer les expériences et montrer que la clause sociale est un outil efficace et efficient de lutte contre le chômage et les exclusions.

Historiquement, les marchés de travaux ont représenté un fort levier de développement des achats socialement responsables, en lien notamment avec les obligations inscrites dans la [Charte nationale d'insertion de l'ANRU](#) pour les projets de renouvellement urbain (PRU). Cependant, [l'enquête d'Alliance Villes Emplois](#) menée fin 2010 auprès des facilitateurs* de son réseau montre l'émergence des clauses sociales dans les appels d'offres de prestations intellectuelles**. Si les marchés de travaux restent encore majoritaires, 65 % des facilitateurs ont déjà œuvré à l'intégration de clauses sociales dans les marchés de services, dont 8 % dans les marchés de prestations intellectuelles.

L'intérêt des acheteurs publics pour ce segment d'achat est de plus en plus prononcé et des expérimentations sont menées sur les territoires. Les clauses sociales dans les marchés de prestations intellectuelles sont appelées à se développer : c'est ce que montre [l'enquête sur les besoins, pratiques et perspectives des maîtres d'ouvrages de l'agglomération lyonnaise](#) menée en 2011. En effet, à Lyon, 6 % des acheteurs publics mettent en œuvre des clauses sociales dans les prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, études, communication, infogérance, etc.), mais ils sont 22 % à envisager le faire d'ici fin 2013.

Parmi les motifs fréquemment évoqués, on retrouve l'élargissement des clauses sociales à des publics plus qualifiés, à de nouveaux métiers et compétences. En somme, les prestations intellectuelles semblent avoir plus d'un avantage pour renforcer qualitativement et quantitativement les achats socialement responsables.

Facilitateur

Dans le [référentiel d'emploi et de compétences des facilitateurs des clauses sociales dans la commande publique](#), le facilitateur est défini comme suit : « dans le cadre d'une mission de service public et/ou d'intérêt général, le facilitateur contribue au développement et à la mise en œuvre, sur son territoire, des clauses sociales dans la commande publique. Il fournit un appui aux partenaires et auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrage volontaires du territoire [...] ».

Vous pouvez consulter un [annuaire des facilitateurs](#) sur le site d'[Alliance Ville Emplois](#).

Prestations intellectuelles

Il s'agit d'un segment d'achat qui représente un volume financier conséquent pour les acheteurs. Les prestations intellectuelles couvrent un champ très large : maîtrise d'œuvre & architecture, médiation urbaine, enquêtes & sondages, conseil, conception informatique, etc.

A lire aussi :

[Les témoignages d'acheteurs publics engagés dans une démarche d'achats socialement responsables](#)

Clés de compréhension

Avant d'entrer dans le vif du sujet en explorant des études de cas, il semble important de s'attarder sur les enjeux majeurs et les perspectives ouvertes par l'élargissement des stratégies d'achats socialement responsables aux prestations intellectuelles.

Trois experts ont été interrogés dans une approche à la fois stratégique et opérationnelle. Les points de vue ont été exposés de manière à être complémentaires les uns par rapport aux autres. Ils permettent de dresser un panorama d'acteurs volontaristes pour agir dans le sens d'une plus grande articulation entre clauses sociales et prestations intellectuelles, de l'Etat à la collectivité locale, en passant par le service public de l'emploi.

Rémi Lantreibeq, chargé de l'animation interministérielle de la politique d'achats publics responsables au Service des Achats de l'Etat, montre notamment que l'on peut « considérer la main-d'œuvre intellectuelle comme propice à l'insertion socioprofessionnelle ». Il explique les actions entreprises pour identifier des axes de progression dans la politique d'achats de l'Etat, en faisant référence à la démarche Calypso 5.

Alain Gachet, directeur-adjoint de la Maison de l'Emploi de Paris, appelle les acheteurs à s'appuyer sur les facilitateurs pour favoriser les dynamiques, et propose des premières pistes pour soutenir l'innovation dans l'insertion.

Enfin, Frédéric Cook, responsable relations entreprises et emploi à Grenoble Alpes Métropole, dresse un bilan de l'enquête ménages déplacements menée par le Syndicat mixte des transports en commun en 2010. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'une clause sociale a été considérée comme « un relais de dynamisation des parcours professionnels » et a donné des résultats plus qu'encourageants.

Les trois experts soulignent que l'intégration des clauses sociales dans le cadre des prestations

intellectuelles permet de diversifier les emplois et les compétences proposés pour réaliser des parcours d'insertion. De ce fait, c'est bien à une diversification des personnes bénéficiaires de la clause sociale qu'on aboutit dès lors que l'acheteur pense aux achats socialement responsables au-delà des marchés de travaux.

Clés de compréhension

Trois questions à Rémi Lantreibecq



Rémi Lantreibecq, Chargé de l'animation interministérielle de la politique d'achats publics responsables

Pourquoi intégrer des clauses sociales d'insertion dans les marchés de prestations intellectuelles ?

Dans ce segment d'achat, l'intégration de clauses sociales d'insertion doit permettre de diversifier le profil des personnes bénéficiaires et de viser des publics différents, comme par exemple les seniors, les personnes frappées de handicap, les jeunes ayant un bon niveau de qualification, les individus en rupture de carrière ou en accident de parcours, etc. Au regard de l'importance des dépenses dans ce domaine, on peut considérer la main-d'œuvre intellectuelle comme propice à l'insertion socioprofessionnelle. Un chômeur de longue durée peut avoir des compétences informatiques, rédactionnelles ou architecturales qui apportent une réelle plus-value à l'entreprise attributaire d'un marché avec clauses sociales.

Quels sont les points clés pour intégrer des clauses sociales d'insertion dans un marché de prestations intellectuelles ?

Nous avons peu de recul sur la question, et même s'il n'existe pas d'ingénierie spécifique, une attention particulière doit être portée aux conditions opérationnelles de mobilisation de la clause.

En amont, il faut que l'acheteur ait une bonne connaissance du marché local de l'emploi, afin d'étudier les publics potentiellement disponibles pour réaliser des prestations intellectuelles dans le cadre du dispositif. En ce sens, les acteurs publics de l'emploi et les « facilitateurs » doivent être associés à la démarche auprès de l'acheteur. En tous cas, la difficulté d'un marché n'est pas inhérente à l'insertion. C'est d'abord la connaissance de la capacité d'un marché local à répondre à une offre qui importe.

En outre, l'acheteur et l'ensemble des soumissionnaires doivent avancer de concert dans une perspective partenariale. Il faut, avant tout,

investir dans la sensibilisation et la communication auprès des fédérations, des représentations professionnelles locales et des chambres consulaires.

L'exigence d'insertion doit être également bien calibrée. Pour ce faire, il faut susciter et suivre en même temps les évolutions et les progressions du marché. Mieux vaut viser un objectif raisonnable au départ, pour faciliter ensuite le lancement d'une réelle dynamique.

Comment agit l'Etat en faveur de la mise en œuvre de clauses sociales d'insertion dans les marchés de prestations intellectuelles ?

Grâce aux groupes de travail interministériels de la démarche « Calypso 5 », le Service des Achats de l'Etat (SAE) a identifié les prestations intellectuelles comme étant un segment d'achat sur lequel existent de réelles opportunités de mise en œuvre de clauses sociales. Ce constat étant dressé, nous pouvons maintenant identifier des axes de progression dans un cadre interministériel. En tout état de cause, il ne faut pas négliger ce segment d'achat.

D'ores et déjà, des outils ont été mis à disposition des acheteurs publics de l'Etat², pour leur fournir des éléments de méthodologie. Un kit didactique "prestations intellectuelles" a été très récemment mis en ligne.

Le Service des achats de l'Etat (SAE)

Il s'agit d'un service interministériel rattaché au ministère de l'économie et des finances. Sa mission est de moderniser l'achat public pour réaliser des économies. Il porte notamment des actions visant à promouvoir les achats socialement responsables.

Consultez le rapport d'activité 2011

² Ces outils sont disponibles sur le portail interministériel des achats de l'Etat. L'accès est réservé aux Ministères financiers (<http://sae.alize>) mais également aux autres Ministères (<http://www.sae.finances.ader.gouv.fr>).

Clés de compréhension

Trois questions à Alain Gachet



**Alain Gachet, Directeur-adjoint
de la Maison de l'Emploi de Paris**

Quels sont les enjeux majeurs de la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés de prestations intellectuelles ?

Les prestations intellectuelles étaient l'un des chaînons manquants de l'achat socialement responsable. Aujourd'hui, l'enjeu majeur est d'utiliser ces prestations pour élargir le périmètre des emplois et des compétences concerné par les clauses sociales, et par conséquent celui des profils des personnes qui peuvent en être bénéficiaires.

Quel rôle peuvent jouer les "facilitateurs" et chargés de mission clause d'insertion pour concrétiser ces enjeux ?

Les acheteurs publics peuvent être accompagnés en toute confiance par les chargés de mission clause d'insertion ou les "facilitateurs". Ces derniers peuvent mobiliser leur offre de services habituelle, les prestations intellectuelles n'étant qu'une "adaptation" de leurs missions à un autre segment d'achat.

L'un des rôles du facilitateur est d'identifier les publics bénéficiaires de la clause sociale. Une fois qu'il a pris connaissance du segment d'achat relatif au marché, il dresse la liste des secteurs d'activité concernés et en déduit les métiers liés, sur lesquels pourront se positionner les personnes éloignées de l'emploi. Le processus reste le même en ce qui concerne les prestations intellectuelles. Ce travail d'identification et de mise en relation entre des personnes et des compétences, effectué en amont, doit permettre à l'acheteur public de savoir s'il existe, sur son territoire, des publics susceptibles d'effectuer les missions offertes par le marché de prestations intellectuelles.

De plus, le facilitateur essaie de montrer aux maîtres d'ouvrage l'intérêt d'une approche négociatrice et collaborative avec les entreprises soumissionnaires : plus ces dernières sont

informées en amont de la mise en œuvre d'une clause, plus le dispositif pourra avoir une dimension qualitative. Le facilitateur doit également faire bouger les représentations. Insertion ne rime pas forcément avec bas niveaux de qualification. La prestation intellectuelle, c'est du conceptuel, de l'ingénierie, de la conception, etc. D'une manière générale, nous devons faciliter la circulation de l'information entre les différentes parties prenantes et mettre en exergue les bonnes pratiques pour "préparer le terrain"

Comment innover socialement dans ce segment d'achat ?

En ce qui concerne l'identification des personnes bénéficiaires, des actions spécifiques peuvent être imaginées, comme des partenariats avec l'APEC ou le tissu associatif œuvrant pour la formation des jeunes. Un travail particulier doit être mené au cas par cas pour créer du contact avec les réseaux et acteurs impliqués dans l'accompagnement socio-professionnel, dans l'objectif de développer des démarches territoriales socialement innovantes.

Les actions de formation à l'attention des salariés en insertion peuvent monter en puissance si l'entreprise attributaire est proactive et bien conseillée. L'enjeu est de penser à la pérennisation des emplois en permettant aux bénéficiaires du dispositif d'acquérir les compétences nécessaires à la fois à la réalisation des missions qui leur sont confiées dans le cadre du marché et à leur parcours professionnel plus globalement (formations sur les bases de l'architecture, sur la maîtrise d'un outil de PAO, etc.). C'est ainsi qu'on préparera au mieux le retour à l'emploi durable.

La Maison de l'Emploi de Paris (MEP)

Constituée sous forme de groupement d'intérêt public (GIP), elle contribue au développement de l'emploi local en appuyant la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics du territoire. Elle accompagne les marchés des administrations centrales de l'Etat. [Consultez le bilan 2011 des marchés des administrations centrales de l'Etat accompagnés par la MEP.](#)

Clés de compréhension

Trois questions à Frédéric Cook



Frédéric Cook, Responsable relations entreprises et emploi, Grenoble Alpes Métropole

Comment s'est déroulée la mise en œuvre des clauses sociales dans l'enquête ménages déplacements de 2010 ?

En 2009, La Métro a délibéré sur l'application des clauses à l'ensemble des marchés de la communauté d'agglomération, dans une logique d'élargissement du dispositif aux marchés de services et de prestations intellectuelles. L'enjeu est de cibler des publics différents, par exemple des personnes issues de familles monoparentales et des jeunes diplômés habitant dans les quartiers prioritaires.

Grâce à la mobilisation de ses techniciens et à une volonté politique affirmée, le syndicat mixte des transports en commun (SMTC), déjà bien avancé dans les marchés de travaux, a prévu en 2010 des heures d'insertion dans l'enquête ménages déplacements. Cette initiative a permis le recrutement de 26 personnes éloignées de l'emploi. Nous avons conçu la clause comme un relais de dynamisation des parcours professionnels. Les postes proposés étaient exigeants, puisqu'ils imposaient de travailler en autonomie et d'être en contact direct avec la population locale. Certaines personnes ont pu être recrutées de manière durable à l'issue de leur parcours, dans des organismes pratiquant régulièrement des sondages. Toutes ont gagné en confiance.

Avez-vous dupliqué cette pratique ?

Oui, tous les marchés d'enquête du SMTC mettent dorénavant en œuvre des clauses sociales. On peut dire que cette expérience a eu un effet d'entraînement important auprès des donneurs d'ordre du territoire. L'objectif était de montrer que l'élargissement de la clause à d'autres marchés n'est pas forcément compliqué, à condition de connaître les publics que l'on souhaite positionner. Aujourd'hui, nos réflexions portent davantage sur les délégations de service public, qui concernent

les mêmes bénéficiaires que ceux mobilisés dans le cadre des prestations intellectuelles. Ceci dit, les clauses sont intégrées en ce moment dans les marchés de maîtrise d'œuvre liés au tramway. La ville de Grenoble et le syndicat intercommunal de la rive gauche du Drac (SIRD) ont également mis en œuvre des clauses dans ce type de marché.

De manière globale, les prestations intellectuelles restent encore un champ à explorer. Nous restons ouverts et créatifs pour identifier les possibilités, en les connectant aux démarches RSE ou développement durable des maîtres d'ouvrage.

Suite à votre expérience, quelles sont, selon vous, les clés de réussite d'une telle démarche ?

La communication auprès des acteurs de terrain doit être renforcée, notamment dans les quartiers prioritaires : ils peuvent aider à positionner sur la clause des personnes en difficulté identifiées en amont.

Il faut que les différentes parties prenantes puissent être informées suffisamment en amont de l'existence du marché « clausé », afin que la mobilisation collective puisse porter ses fruits et que l'identification des publics bénéficiaires soit facilitée.

Il faut également promouvoir les témoignages des maîtres d'ouvrage qui ont expérimenté ces pratiques auprès de ceux qui appliquent la clause uniquement sur des marchés de travaux, et valoriser l'importance d'avoir une démarche globale lorsque l'on est un donneur d'ordre concerné par les questions de responsabilité sociale et de développement durable.

Grenoble Alpes Métropole

Créé en 2003, ce dispositif "Grands chantiers", intégré au service "Développement Economique" du pôle Cohésion sociale et territoriale de la communauté d'agglomération, dispose d'une équipe dédiée qui travaille en étroite collaboration avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion sur le territoire. *Consultez le témoignage de Frédéric Cook sur socialement-responsable.org*

Après avoir établi un panorama des enjeux majeurs, nous vous proposons des études de cas, dont l'objectif est de dresser la fiche d'identité technique de marchés liés à la réalisation de prestations intellectuelles et intégrant une clause sociale.

Ces études de cas peuvent aider les acheteurs publics à trouver des informations sur le calibrage de la clause, le type de parcours proposé aux personnes bénéficiaires et l'ingénierie mobilisée.

Nous avons interrogé 4 collectivités différentes : une communauté urbaine (Communauté urbaine de Bordeaux), un conseil général (Conseil général de Gironde), une communauté de communes (Communauté de communes du Haut Val d'Oise) et une ville (Pau), qui nous ont présenté respectivement 4 types de marchés : enquête ménages déplacements, prestations d'expertise topographique et géométrique, étude stratégique logistique et maîtrise d'œuvre.

Un certain nombre de clés de réussite peut être mobilisé pour dupliquer ces initiatives. Dans toutes les études de cas, l'objectif majeur était d'élargir la typologie de publics bénéficiaires des clauses, qu'il s'agisse de jeunes diplômés ne disposant d'aucun réseau professionnel, de femmes ou de seniors en incident de parcours, etc.

Si l'ingénierie employée dans les marchés de prestations intellectuelles reste similaire à celle mobilisée dans les autres types de marchés, l'expérience montre qu'un partenariat fort avec les acteurs locaux de l'emploi doit pré-exister, pour parvenir à bien identifier les publics qui pourront correspondre aux missions proposées par les entreprises attributaires. Un dialogue constructif doit par ailleurs être engagé avec ces dernières afin de leur expliciter la démarche et d'assurer aux bénéficiaires un parcours d'insertion de qualité.

Dans les achats de prestations intellectuelles, la clause peut être construite comme un relais de dynamisation des parcours professionnels. En effet,

elle peut permettre aux bénéficiaires qui ont déjà des qualifications d'acquérir une nouvelle expérience professionnelle en vue d'intégrer durablement le marché classique du travail. L'initiative de la Communauté de communes du Haut Val d'Oise montre par exemple que, malgré un faible nombre d'heures d'insertion prévues au marché, le dispositif a été bénéfique puisque la personne embauchée en parcours d'insertion a pu affiner son projet professionnel.

Enfin, ces expériences montrent qu'offre et demande d'insertion intellectuelle peuvent se rencontrer localement. Embauche(s) directe(s) dans l'entreprise ou intervention d'une ou plusieurs SIAE : tous les acteurs interrogés ont trouvé les ressources humaines adéquates pour réaliser les missions confiées aux bénéficiaires de la clause dans le cadre du marché.

Lutter contre le chômage et les exclusions, telle est la vocation première des clauses sociales. Les études de cas viennent souligner leur rôle essentiel, pour tous types de publics, des personnes ayant un bas niveau de qualification aux diplômés de l'enseignement supérieur.

Etude de cas #1

Enquête ménages déplacements



Donneur d'ordre : Communauté urbaine de Bordeaux (CUB)

Gestionnaire des clauses sociales : Direction économique des entreprises et de l'attractivité (service ESS), Direction de la commande publique

Nom du marché : Enquête ménages déplacements

Périmètre géographique : Aire urbaine de l'agglomération bordelaise

Personnes ressources : Peggy Kançal, Pôle développement durable et rayonnement métropolitain, Service économie sociale et solidaire et Mustapha Elouajidi, Responsable adjoint des Achats, Direction de la commande publique

Description du marché :

Enquête sur les déplacements des ménages de la CUB menée à partir de la méthodologie du CERTU, au domicile des habitants sélectionnés dans le cadre d'un échantillonnage

Objectifs du marché :

Etudier les modes de déplacements dans l'aire urbaine afin d'éclairer la politique de mobilité communautaire

Date de notification du marché : Août 2008

Durée du marché : 8 mois

Montant total du marché : 1 000 000 €

Objectifs de la clause sociale dans ce marché

- Diversifier le type de marchés concernés par les clauses sociales, afin d'élargir les types de compétences et de métiers visés

- Positionner des femmes sur ces clauses, le BTP leur étant difficilement accessible

Entreprise attributaire du marché : Test SA

Article du code des marchés publics mobilisé : Article 14

Nombre d'heures d'insertion prévues dans le cadre du marché : 15 % des heures du marché, soit 3 600 heures d'insertion

Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre du marché : 4 630 heures

Facteurs d'explication du différentiel :

Très bon partenariat entre le donneur d'ordre, le PLIE, le conseil général et l'entreprise attributaire du marché

Modalité de mise en œuvre de la clause sociale

Embauches directes dans l'entreprise attributaire en CDD de plusieurs mois sur des postes d'opérateurs

Nombre de personnes bénéficiaires de la clause sociale : 30

Type de parcours d'insertion proposé aux personnes bénéficiaires :

Trois types de postes au sein du marché :

- "Repéreurs" : pour identifier les adresses des ménages sélectionnés dans le cadre de l'enquête
- "Enquêteurs" : pour administrer le questionnaire
- "Opérateurs de saisie" : pour analyser les données récoltées

Les bénéficiaires ont pu se positionner sur un ou plusieurs de ces postes : formation accélérée propre à l'entreprise attributaire concernant les compétences professionnelles requises ; accompagnement social pris en charge par le PLIE

Etude de cas #1

Enquête ménages déplacements

Ingénierie mise en place par le donneur d'ordre :

- Marché géré en interne (même si habituellement, une délégation au PLIE est mise en place)
- Dès la rencontre avec l'entreprise attributaire, rédaction de fiches de postes par le service ESS de la CUB relatives aux différentes phases du marché et transmission au PLIE pour présélectionner les candidats
- Association des antennes girondines de l'insertion (AGI), qui dépendent du conseil général, pour identifier des publics spécifiques sur les postes d'opérateurs de saisie
- Réunion organisée à la CUB pour faire venir les personnes intéressées, qui ont pu déposer leur CV auprès de l'entreprise attributaire
- Prise en charge par la CUB de la coordination du dispositif

Étapes clés de la méthodologie de mise en œuvre :

- Mobilisation du PLIE et des AGI
- Concertation et réunion d'information en amont avec l'entreprise attributaire
- Points réguliers avec elle aux différentes phases du marché
- Outils classiques de suivi de la réalisation des heures d'insertion

Conditions de réussite :

- Mobilisation du donneur d'ordre pour un suivi sur le long terme
- Concertation avec les techniciens de la collectivité en interne pour les rassurer sur le déroulé du marché
- Mobilisation des acteurs publics de l'emploi, et notamment du PLIE
- Proactivité de l'entreprise attributaire en termes de responsabilité sociale

Points de vigilance :

- Attention particulière sur le repérage et la sélection des candidats, pour ne pas les mettre en difficulté selon leur niveau de compétences

- Identification en interne de personnes ressources pour favoriser le suivi régulier et le dialogue avec l'entreprise attributaire

Bilan de la mise en œuvre :

- Les marchés d'enquête se prêtent bien à la mise en œuvre de clauses sociales, si l'ensemble des acteurs parties prenantes du dispositif est bien mobilisé
- Une belle occasion pour les salariés en insertion de construire une nouvelle expérience professionnelle
- Des opportunités d'embauches durables pour les opératrices de saisie

Perspectives de développement dans ce segment d'achats :

- Volonté forte de poursuivre
- Nouveau marché d'enquête intégrant des clauses sociales en cours de réalisation, sur la thématique de la livraison des marchandises en ville, en lien avec TNS Sofres pour effectuer des entretiens auprès des entreprises logistiques de l'agglomération. 15 % d'heures d'insertion prévues, soit 2 400 heures, pour un marché d'un montant total de 630 000 €

« Ce marché de prestation intellectuelle nous a permis de positionner des publics différents sur les clauses, et de diversifier les secteurs d'activité concernés par le dispositif (habituellement, le BTP). L'enquête est une activité intéressante pour les salariés en insertion, en termes d'acquisition de compétences, et donne à la clause une dimension qualitative forte ».

Peggy Kançal

Etude de cas #2

Prestations d'expertise topographique et géométrique



Donneur d'ordre : Conseil général de la Gironde

Gestionnaire des clauses sociales :

Bureau de la clause sociale, Direction des politiques de lutte contre les exclusions, conseil général de la Gironde

Nom du marché : Opérations d'aménagement foncier agricole et forestier

Périmètre géographique : Périmètre de l'autoroute A65 entre Langon et Pau

Personne ressource : Hervé Minvielle, Chef du bureau de la clause sociale

Description du marché :

Restructuration de parcelles dans le cadre de la construction de l'autoroute A65 (piquetage et travaux topographiques)

Objectifs du marché :

Intervention d'experts géomètres et rencontre avec les propriétaires des parcelles récupérées dans l'objectif de rééquilibrer les portions de terrain

Date de notification du marché : Juillet 2010

Durée du marché : 4 ans

Montant total du marché :

Lot 1 : 220 000 € HT

Lot 2 : 460 000 € HT

Objectifs de la clause sociale dans ce marché :

- Orienter la commande publique et les démarches d'insertion vers d'autres types d'activité que le BTP
- Cibler des profils différents (bac + 2 ou 3) sans expérience professionnelle

Entreprises attributaires du marché :

SCP COUTURE et Cabinet CERCEAU

Article du code des marchés publics mobilisé :

14

Nombre d'heures d'insertion prévues dans le cadre du marché : 385 sur le lot 1, 700 sur le lot 2

Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre du marché :

393 sur le lot 1, 570 sur le lot 2 (toujours en cours)

Modalités de mise en œuvre de la clause sociale :

Une embauche directe en CDD de 6 mois ainsi que de la mise à disposition de personnel via une association intermédiaire et une entreprise de travail temporaire d'insertion

Nombre de personnes bénéficiaires de la clause sociale : 3

Type de parcours d'insertion proposé aux personnes bénéficiaires :

Postes de manœuvre pour des opérations de piquetage et d'aide-géomètre pour des travaux topographiques. A noter que pour le lot 2, une personne bénéficiaire est passée de manœuvre à aide-géomètre grâce à une formation délivrée par l'entreprise attributaire du marché

Ingénierie mise en place par le donneur d'ordre :

- Partenariat avec Pôle Emploi pour identifier les publics bénéficiaires
- Co-construction du calibrage des heures avec l'ordre des géomètres experts afin d'optimiser la mise en œuvre de la clause

Étapes clés de la méthodologie de mise en œuvre :

- Mutualisation des heures avec d'autres marchés en cours

Etude de cas #2

Prestations d'expertise topographique et géométrique

- Sensibilisation de l'ensemble des services du conseil général en amont par le bureau de la clause sociale

Conditions de réussite :

- Echanges réguliers avec l'ordre des géomètres experts
- Forte implication de la Direction Aménagement du Territoire du conseil général

Points de vigilance :

- Dans les marchés qui nécessitent à la fois des opérations liées aux travaux publics et à des prestations intellectuelles, être force de proposition pour ne pas intégrer la clause uniquement sur la partie BTP
- Prendre en compte dans l'identification des publics les problématiques exogènes (mobilité en milieu rural par exemple)

Bilan de la mise en œuvre :

- La personne bénéficiaire sur le lot 1 a reçu une proposition d'embauche par l'entreprise attributaire, mais a préféré poursuivre son parcours en entreprise de travaux publics plutôt qu'en cabinet. Une autre personne bénéficiaire sur le lot 2 est montée en compétence (de manœuvre à aide-géomètre)
- La mutualisation des heures a bien fonctionné et a permis de construire des parcours d'insertion plus qualitatifs (lancement dans la foulée de 5 autres opérations d'aménagement foncier). Le cabinet sélectionné, qui devait réaliser au total 1 115 heures d'insertion, en est actuellement à 1 185.
- Des liens sont établis entre les personnes bénéficiaires et les employeurs potentiels dans le cadre des grands projets d'infrastructure du territoire (chantier LGV Tours-Bordeaux par exemple) afin de mener les personnes en difficulté vers l'emploi durable.

Perspectives de développement dans ce segment d'achats :

- Autres opérations du même type en cours

- Lancement en 2012 de deux marchés de formation-action en lien avec l'Agenda 21 : l'un sur l'aménagement durable, l'autre sur les solidarités écologiques, afin de positionner sur la clause des jeunes diplômés au chômage.

« Nous essayons de positionner sur les prestations intellectuelles des personnes qui ont des niveaux de qualification plus élevés que les bénéficiaires classiques de la clause. Le dispositif constitue pour nous un premier palier dans le cadre de la reconstruction d'un parcours professionnel. Une fois les heures d'insertion réalisées, nous orientons les publics vers les filières innovantes (urbanisme durable) ou vers des grands projets d'infrastructure (LGV) qui sont créateurs d'emplois ».

Hervé Minvielle

Ressources en ligne

Le témoignage du conseil général sur la politique de mise en œuvre des clauses, sur socialement-responsable.org (octobre 2011)

Etude de cas #3

Étude stratégique logistique



Communauté de Communes

Donneur d'ordre : Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Gestionnaire des clauses sociales : Maison de l'Emploi et de l'Initiative Économique du Haut Val d'Oise

Nom du marché : Etude de positionnement d'une plateforme logistique multimodale

Périmètre géographique : Bruyères-sur-Oise

Personne ressource : Jean-François Pépin, facilitateur, Maison de l'Emploi et de l'Initiative Économique du Haut Val-d'Oise

Description du marché :

Etude visant à valoriser les modes de déplacement existants au sein du territoire et à imaginer de nouvelles solutions de mobilité pour les entreprises locales à partir de l'analyse de leurs besoins

Objectifs du marché :

- Analyser la place de la plateforme au sein de l'ensemble des infrastructures de transport existantes
- Décliner la stratégie de positionnement en fiches actions pour capitaliser les dispositifs existants et répondre aux nouveaux besoins exprimés par les entreprises

Date de notification du marché : Mars 2011

Durée du marché : 6 mois

Montant total du marché : 55 000 €

Objectifs de la clause sociale dans ce marché :

- Cibler des publics différents, notamment des femmes ou des séniors

- "Tester" la clause sociale sur un marché de prestations intellectuelles, en favorisant la construction d'une expérience professionnelle pour la personne bénéficiaire, malgré le faible nombre d'heures dû aux spécificités du marché

Entreprise attributaire du marché : ECOMODAL (La Ciotat)

Article du code des marchés publics mobilisé : Article 14

Nombre d'heures d'insertion prévues dans le cadre du marché : 35

Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre du marché : 70

Facteurs d'explication du différentiel : Nécessité de poursuivre la mission pour finaliser l'étude

Modalité de mise en œuvre de la clause sociale

Embauche directe dans l'entreprise en CDD

Nombre de personnes bénéficiaires de la clause sociale : 1

Type de parcours d'insertion proposé à la personne bénéficiaire

- Le poste proposé consistait en la participation à l'étude de positionnement (réalisation des entretiens avec les entreprises locales, participation à la rédaction des fiches actions)
- Cette mission nécessitait le recrutement d'une personne autonome, capable de gérer ses propres rendez-vous et ayant des connaissances dans le secteur du transport
- L'accompagnement professionnel a été personnalisé (échanges réguliers sur l'évolution du projet du bénéficiaire)

Ingénierie mise en place par le donneur d'ordre

- Rencontre avec les élus en phase d'avant-projet détaillé (APD) et consultation de la Maison de l'emploi (MDE) pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la clause

Etude de cas #3

Étude stratégique logistique

- Mise en relation de l'entreprise titulaire du marché avec le facilitateur de la MDE
- Contrôle par la MDE de la bonne exécution de la clause et remontée des informations au service adjudicateur

Étapes clés de la méthodologie de mise en œuvre :

- Validation par les élus de la mise en œuvre d'une clause sociale dans le marché
- Échange entre l'entreprise titulaire du marché et le facilitateur de la MDE

Conditions de réussite :

Dialogue et échanges entre les différents protagonistes tout au long de la vie du marché

Points de vigilance :

Sélection des personnes à positionner sur la clause

Bilan de la mise en œuvre :

- La personne bénéficiaire, qui avait plus de 50 ans et rencontrait des difficultés à retrouver du travail, a effectué le double des heures prévues. Cette expérience lui a permis de réinterroger son projet professionnel et elle a finalement décidé de créer sa propre entreprise
- Le faible nombre d'heures d'insertion prévu n'a pas été un frein dans la construction d'une véritable expérience professionnelle

Perspectives de développement dans ce segment d'achats :

Le bilan de ce marché est partagé auprès des bailleurs sociaux du territoire afin de sensibiliser d'autres donneurs d'ordre à la mise en œuvre de la clause dans les marchés de maîtrise d'œuvre

« Le marché présentait un faible nombre d'heures d'insertion, mais l'objectif de la clause, visant à expérimenter le dispositif dans les prestations intellectuelles, n'était pas de faire des heures pour faire des heures, mais bien de consolider le parcours de la personne bénéficiaire pour la mener vers l'emploi durable ».

Jean-François Pépin

Ressources en ligne

Fiche "de nouvelles ambitions pour l'insertion professionnelle : les clauses sociales sur prestations intellectuelles"

Etude de cas #4

Maîtrise d'œuvre



Pau Porte des Pyrénées
Communauté d'agglomération

Donneur d'ordre : Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées

Gestionnaire des clauses sociales : PLIE Pau-Pyrénées (rattaché au GIP DSU)

Nom du marché : Maîtrise d'œuvre d'un pôle éducatif et culturel

Périmètre géographique : ZUS Ousse-des-Bois, quartier du Hameau - agglomération de Pau

Personnes ressources : Anne Cleuet, « facilitatrice » au sein du PLIE Pau-Pyrénées

Description du marché :

- Construction d'un pôle éducatif et culturel dans une zone urbaine sensible (ZUS) dans le cadre du renouvellement urbain du quartier du Hameau
- Application de méthodes participatives pour associer les habitants à la démarche

Objectifs du marché :

- Dynamiser la ZUS en créant de nouveaux équipements
- Favoriser l'appropriation par les habitants de l'espace public

Date de notification du marché : Octobre 2010

Durée du marché : 6 mois

Montant total du marché : Non précisé

Objectifs de la clause sociale dans ce marché :

- Ouvrir la clause à un public plus qualifié

- Mobiliser des bénéficiaires ayant des compétences et n'accédant pas à l'emploi par manque d'expérience
- Développer le dispositif dans le secteur tertiaire

Entreprises attributaires du marché :

CAMBORDE, OTCE, HEV

Article du code des marchés publics mobilisé :

Article 14

Nombre d'heures d'insertion prévues dans le cadre du marché :

875 heures

Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre du marché :

903 heures

Modalité de mise en œuvre de la clause sociale :

Une embauche directe en CDD de plusieurs mois et de la mise à disposition de personnel via une ETTI

Nombre de personnes bénéficiaires de la clause sociale :

2

Type de parcours d'insertion proposé aux personnes bénéficiaires :

2 postes : une "coordinatrice des habitants" et un "dessinateur projeteur"

Ces postes ont permis aux personnes bénéficiaires d'acquérir une expérience professionnelle probante. Elles avaient déjà des qualifications (maîtrise de logiciels, capacité à travailler en équipe et à s'organiser, etc.) qu'elles ont pu approfondir

Ingénierie mise en place par le donneur d'ordre :

- Prise en charge par le PLIE de l'identification des candidats
- Rédaction des fiches de poste en amont en lien avec les entreprises attributaires

Etude de cas #4

Maîtrise d'œuvre

Étapes clés de la méthodologie de mise en œuvre :

- Association à la démarche de la mission renouvellement urbain de la ville de Pau pour élaborer conjointement le calibrage de la clause sociale
- Travail en collaboration avec le Club Emploi et Développement du Hameau (CEDH), structure qui accompagne les personnes qui habitent dans le quartier vers l'emploi
- Contacts réguliers avec les entreprises attributaires

Conditions de réussite :

- Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre de la clause
- Services de l'agglomération et de la ville prêts à innover pour utiliser la clause

Points de vigilance :

- Vérification de l'adéquation des profils de poste avec un public adapté aux missions proposées
- Travailler en amont avec les entreprises attributaires sur ce profil pour faciliter l'intégration du salarié au sein des équipes

Bilan de la mise en œuvre :

- Acquisition d'une nouvelle expérience professionnelle et approfondissement des compétences pour les bénéficiaires
- La coordinatrice des habitants a pu animer des groupes de travail au sein de l'atelier participatif du Hameau et monter un projet d'appropriation du bâtiment
- Le dessinateur projeteur a pu réaliser les pré-plans du futur bâtiment. Il est actuellement positionné sur un autre marché « clausé » sur le même type de compétences
- Le cabinet d'architecte retire un bilan positif de la mise en œuvre de la clause et se repositionne régulièrement sur des marchés similaires

Perspectives de développement dans ce segment d'achats

- D'ores et déjà, quelques autres expériences intéressantes : marché d'élaboration d'un

logiciel ANRU, maîtrise d'œuvre pour la Maison de la Montagne, revitalisation du centre-ville de Pau (poste de secrétaire sur un contrat de 6 mois)

- Volonté forte de poursuivre les expérimentations

« Lorsqu'une entreprise est attributaire d'un marché de prestations intellectuelles, nous présentons la mise à disposition de personnel via les SIAE comme une modalité de mise en œuvre de la clause. Les ETTI du territoire se positionnent en effet sur ce type d'activité. Elles mobilisent des personnes qualifiées, qui ont le niveau bac a minima, en fonction de la fiche de poste que j'ai préalablement établie. Il s'agit d'une solution intéressante pour un cabinet de conseil ou d'architecte qui n'aurait pas l'ingénierie nécessaire en interne pour assurer l'accompagnement socioprofessionnel nécessaire à la réalisation de la clause sociale ».

Anne Cleuet

Ressources en ligne :

Expérience de mise en œuvre des clauses dans la ville de Pau sur le site socialement-responsable.org
Fiche-action PLIE " les clauses sociales dans un marché de prestation intellectuelle" sur le site d'Alliance Ville Emplois

Zoom sur ...

SIAE et prestations intellectuelles : de l'innovation dans l'insertion

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont des opérateurs potentiels des clauses sociales dans le cadre des marchés publics, comme l'illustrent les chiffres de l'insertion dans le cadre de la rénovation urbaine (55 % des heures d'insertion « ANRU » sont réalisées par le biais d'une SIAE au 30 juin 2011) ou les bilans des marchés des administrations centrales de l'Etat (en 2011, une heure sur six est réalisée par une SIAE). De plus, d'après l'enquête nationale 2012 de la DGEFP sur l'accès des SIAE aux marchés publics, pilotée par l'Avise, plus de 20% d'entre elles ont répondu en 2011 à un appel d'offres "clausé", avec un taux de succès d'environ 80 %.

Cependant, la majorité des appels d'offres sur lesquels se positionnent les SIAE concerne aujourd'hui des travaux ou des services classiques. Les marchés de prestations intellectuelles sont encore peu mobilisés par les acheteurs dans le cadre de leur politique d'achats socialement responsables. « Depuis quelques mois, je consulte les différents appels d'offres de prestations intellectuelles, qu'il s'agisse de marchés liés à l'édition, au web, au graphisme ou aux médias sociaux » nous apprend par exemple Loïc Martin, chargé de clientèle et de développement d'activité de [Résurgences](#). Le groupe a notamment lancé différents chantiers d'insertion à forte valeur ajoutée dans le secteur de la communication interactive. Pourtant, il ajoute : « nous nous positionnons, mais je n'ai encore jamais vu de clauses sociales liées aux achats de prestations intellectuelles ! ».

Même si certains acteurs publics intègrent des clauses dans ce segment d'achat, l'embauche directe des bénéficiaires est le choix principal de mise en œuvre vers lequel s'orientent les entreprises attributaires. Une réalité qui résulterait de « la méconnaissance qu'ont les acteurs locaux de l'offre de services des SIAE de leur territoire » d'après Kenny Bertonazzi, directeur général de [STEP](#), positionnée sur la gestion électronique de documents, l'infogérance, l'éditique et le

développement informatique. « Les professionnels sont souvent intrigués par le fait qu'une SIAE puisse disposer d'un outil puissant d'innovation technologique », ajoute Loïc Martin en évoquant l'analyse sémantique des réseaux sociaux, un des cœurs de métier de [Résurgences](#) : « ils ne pensent pas à l'insertion lorsqu'il s'agit de rédiger des articles, de créer un site web ou de faire des opérations de communication ». Un point de vue qui rejoint celui de Kenny Bertonazzi pour qui il existe « des erreurs de perception ». Selon lui, « quand on parle des nouvelles technologies, on ne pense pas forcément à une entreprise d'insertion... alors que nous avons un positionnement sur cette thématique ! ». Le manque d'information, d'interconnaissance et de lien entre acteurs locaux et SIAE serait donc l'un des freins majeurs à l'accès des structures aux marchés de prestations intellectuelles.

L'une des clés de réussite est la construction de liens de proximité entre parties prenantes de l'achat socialement responsable et SIAE et la coordination entre offre et demande d'insertion au niveau local. Le [PLIE Pau-Pyrénées](#) consulte par exemple les ETTI du territoire à l'issue de l'élaboration des fiches de poste relatives aux prestations intellectuelles à effectuer pour identifier des profils pouvant correspondre dans le cadre du marché. Le travail en amont avec les facilitateurs est l'un des enjeux majeurs pour favoriser le positionnement des SIAE.

Pour Alain Gachet, directeur-adjoint de [la Maison de l'emploi de Paris](#), « les entreprises d'insertion peuvent se positionner directement sur les marchés de prestations intellectuelles, en cotraitance ou en sous-traitance » à condition qu'elles « proposent une offre en la matière sur un territoire donné ». Dans le cas contraire, comme en Ile-de-France où « l'offre est plus faible aujourd'hui sur ce segment d'achat que sur les travaux ou les services », la mise à disposition de personnel, via les associations intermédiaires par exemple, peut s'avérer être une solution pertinente pour l'entreprise attributaire. Dans cette perspective, il

Zoom sur ...

SIAE et prestations intellectuelles : de l'innovation dans l'insertion

faut alors « regarder au cas par cas si des personnes en insertion au sein des structures sont susceptibles de réaliser la mission selon leurs compétences ». Ainsi, un diagnostic de l'offre d'insertion territoriale doit être effectué, avec la volonté de « faire accéder le public des SIAE à des missions plus qualifiées », d'après Kenny Bertonazzi. L'objectif est aussi de nourrir le dialogue avec les entreprises attributaires sur les différentes modalités de mise en œuvre de la clause sociale, afin d'avoir des éléments probants pour montrer que le recours aux SIAE peut être une solution réaliste, au même titre que l'embauche directe. Une attention particulière doit donc être portée à l'écosystème de l'insertion, propre à chaque territoire.

Le positionnement des SIAE pourrait également être facilité grâce à un outil de veille intégrée, qui permettrait d'accéder plus simplement à la liste des marchés publics contenant une clause sociale : « un service comme celui-ci nous permettrait d'identifier de manière plus efficace les appels d'offres sur lesquels nous avons une plus-value à apporter, et renforcerait notre démarche commerciale », indique Loïc Martin. Les portails web de marchés publics lancés au niveau régional ([Maximilien](#) en Ile-de-France, par exemple) pourraient, à terme, être des portes d'entrée pour ce type de service.

Il existe de nombreuses initiatives dont les acteurs locaux peuvent se saisir pour enrichir leur politique d'achats socialement responsables et l'élargir aux prestations intellectuelles. Réalisation de sondages, développement informatique, supports de communication, etc. : pourquoi ne pas mettre en œuvre des clauses sociales dans ces achats ? Les entreprises et chantiers d'insertion, majoritairement positionnés dans des secteurs classiques (environnement, bâtiment, etc.) s'intéressent de plus en plus aux prestations intellectuelles. Dans le Gers, l'entreprise d'insertion [AG2i](#) s'est spécialisée dans la conception de produits multimédia (sites Internet, logiciels, etc.). A Dijon, l'association [Ethicofil](#) porte un chantier d'insertion en

télémarketing tandis qu'à Marseille, [Résurgences](#) a lancé "l'Atelier éditorial" qui constitue une unité de services rédactionnels où les salariés en insertion sont chargés d'animer des sites web ou des revues. [STEP](#) expérimente le recrutement d'un chargé de développement informatique en insertion, poste jusqu'alors réservé aux salariés permanents. Résurgences propose aux personnes en parcours d'insertion des formations sur les CMS (système de gestion de contenus pour le web). Cette réalité montre bien la nécessité de faire bouger les représentations : les SIAE ne "font" pas que du bâtiment et insertion ne rime pas forcément avec bas niveaux de qualification !

De nombreux acheteurs souhaitent aujourd'hui mettre en œuvre une clause sociale dans les marchés de prestations intellectuelles... Or, les initiatives montrent que certaines SIAE commencent à construire un réel positionnement dans ce segment d'achat, ce qui constitue d'après Kenny Bertonazzi « une belle opportunité » pour décrocher de nouvelles missions. Il lui semble ainsi intéressant que les « SIAE puissent s'exprimer également sur des activités à forte valeur ajoutée ». A condition de travailler conjointement à l'élargissement de la clause aux marchés de prestations intellectuelles dans un cadre multi-partenarial et au développement d'une cartographie de l'offre commerciale des SIAE, seules les « erreurs de perception » pourront encore être un obstacle au positionnement des structures d'insertion sur les marchés de prestations intellectuelles. Place à l'innovation !

Pour trouver un prestataire sur votre territoire :
*consultez sur socialement-responsable.org
l'annuaire national des SIAE !*

■ Des expériences en cours dans les marchés de maîtrise d'œuvre de Toulouse métropole

La communauté urbaine Toulouse Métropole met en œuvre des clauses sociales dans ses achats de prestations intellectuelles depuis début 2012, notamment dans des marchés de maîtrise d'œuvre. Trois concours d'architecture relatifs à la construction de bâtiments publics intègrent le dispositif sur la phase de conception et d'ingénierie. Cette démarche volontariste part de la volonté de « triple diversification : des publics bénéficiaires, des marchés publics et des métiers concernés » d'après Patrick Bernard, chargé de projet clauses d'insertion à Toulouse Métropole Emploi. Des expériences que la collectivité souhaite voir se développer.

■ Des clauses sur les marchés de maîtrise d'œuvre du CG du Nord dès 2013

Le conseil général du Nord a mis en œuvre des clauses sociales dans ses marchés de travaux dès 2004. Pour élargir le profil des personnes en parcours d'insertion concernées par le dispositif (11 % des bénéficiaires du RSA sont diplômés de l'enseignement supérieur dans le département), il a été décidé d'étendre la démarche d'achats socialement responsables à tous les marchés de l'institution. « Il s'agira d'intégrer dès 2013 des clauses dans des marchés de maîtrise d'œuvre, concernant des métiers divers : architecte, dessinateur, contrôleur qualité, etc. ». D'après Magali Martineau, chargée de missions clauses sociales au conseil général, qui indique par ailleurs que « les prestations intellectuelles sont un segment d'achat pertinent pour permettre à des personnes ayant un bon niveau de qualification mais des difficultés à trouver du travail de construire une première expérience professionnelle ».

■ Les expériences de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon à l'honneur

Les Journées nationales 2012 des Maisons de l'emploi et des PLIE, organisées par Alliance Villes Emploi, se sont tenues les 13 et 14 décembre 2012 à Biarritz. Figurait au programme un forum intitulé "Clause sociale dans les marchés publics, un acte juridique, environnemental, économique et social". A cette occasion, Julien Lepreux, facilitateur de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, a présenté quelques expériences de mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés de prestations intellectuelles et en a extrait un certain nombre de pistes méthodologiques. Définir la stratégie d'approche avec le donneur d'ordre, effectuer une étude d'opportunité sur les publics éligibles, sensibiliser un panel de fournisseurs, communiquer et informer le prestataire une fois la clause intégrée au marché figurent parmi les clés de réussite de la réalisation d'heures d'insertion dans ce segment d'achat.

Pour en savoir plus : support de présentation du forum publié sur le site d'Alliance Villes Emploi.

Clauses sociales dans la commande publique

- Commande publique et accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées (OEAP, 2010)
- Guide de la clause sociale (Alliance Villes Emploi, 2011)
- "Clauses sociales : passez à l'action !" (www.socialement-responsable.org, 2012)

Chiffres et données clés

- Le recensement des marchés publics, exercice 2010 (OEAP, 2011)
- Bilan 2011 des marchés de l'Etat accompagnés par la Maison de l'Emploi de Paris
- Insertion : les chiffres au 30 juin 20112 (ANRU, 2012)

Annuaire

- L'annuaire national des SIAE
- L'annuaire national des facilitateurs

**SOCIALEMENT
RESPONSABLE.org**
LE SITE DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE ET DES
STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Trouver des fournisseurs à forte plus-value sociale

En recherchant dans l'annuaire national des 4000 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Décrypter les clauses sociales d'insertion

A l'aide d'articles de fond et de dossiers thématiques

S'inspirer des bonnes pratiques

Grâce à de nombreux témoignages et retours d'expériences

Être informé sur l'actualité du secteur

En consultant régulièrement le site et en s'abonnant à sa newsletter

Consulter de nombreuses ressources dans la bibliothèque

www.socialement-responsable.org/bibliotheque

Remerciements

Merci à toutes les personnes interrogées dans ce dossier pour leur disponibilité : Rémi Lantreibecq, Alain Gachet, Frédéric Cook, Peggy Kançal, Mustapha Elouajidi, Hervé Minvielle, Jean-François Pépin, Anne Cleuet, Patrick Bernard, Kenny Bertonazzi, Loïc Martin.

"Prestations intellectuelles et clauses sociales d'insertion"

Les Repères de l'Avise, Achats socialement responsables N°1

Directeur de publication : Patrick Gèze

Coordination : Sébastien Lévrier

Rédaction : Sébastien Lévrier

Secrétariat de rédaction et maquettage : Service communication Avise

La collection *Les Repères de l'Avise* a pour objectif de donner des clés de compréhension sur un thème précis. Pour découvrir l'ensemble des publications de l'Avise et télécharger tous les numéros de cette collection, rendez-vous sur www.avise.org.

© Avise 2013 tous droits réservés - Première édition Avril 2013.

Avise - 167 rue du Chevaleret 75013 Paris - Tél. 01 53 25 02 25 - contact@avise.org

